

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le TREIZE DECEMBRE
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-sept heures et quarante-deux minutes
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Fabien Trombert - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 08 décembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

Quorum : 11

Nombre de pouvoir : 01

Nombre de votants : 18

- Pour : 17

- Contre : /

- Abstention : 01

Présents : 17

Mmes, MM. Herbron Franck, Buet Manuelle, Buet Maurice, Bouvier Virginie, Dupieux Gilbert, Baud Jeanine, Tournier Michelle, Bouvier Véronique, Baud Marie, Castex Margaux, Muffat Quentin, Anthonioz Elisabeth, Béard Patrick, Coquillard Michel, Marchand Thierry, Page Olivier

Absents et excusés : 03

Mmes, MM. Marullaz Aube, Baud Pachon Valérie, Pilot Serge

Pouvoir : 01

Monsieur Pilot Serge à Madame Tournier Michelle

- Monsieur Quentin Muffat a été désigné secrétaire -

D_2023_12_13

Maison du Bourg : demandes de subventions

Il est rappelé la notification du marché de maîtrise d'œuvre au groupement conjoint AJC architectes (mandataire solidaire), La Prod est dans le Pré (co-traitant), FACEA (co-traitant), Acoustique Vivie & Associés (co-traitant) « pour la création d'un musée dans la maison du Bourg et sa halle attenante, place de l'église, à Morzine », intervenue le 23 septembre 2022.

Il indique que l'Avant-Projet Sommaire de cette mission a été réceptionné le 19 janvier 2023 puis l'Avant-Projet Définitif le 13 mars 2023.

Ces phases d'études ont permis de faire évoluer ce projet, notamment en augmentant la surface utile du bâtiment (+20 m²), en augmentant la jauge de la salle polyvalente (capacité de 195 personnes assises ou 500 personnes debout) et en intégrant dans l'opération la réalisation de WC publics indépendants sur le parvis de l'église.

Le Projet a été rendu ce 06 novembre 2023 ; le coût prévisionnel des travaux est ainsi à ce jour arrêté à 4.470.500 € HT (valeur décembre 2021), ce qui porte le montant prévisionnel de l'opération à 5.842.870,13 € HT (valeur août 2023, denier indice connu à ce jour) selon le détail ci-après :

Coût opération Maison du Bourg		HT
Travaux	Coût travaux (PRO)	4 470 500,00 €
	Actualisation TP01 (12/21-08/23)	415 756,50 €
Maîtrise d'oeuvre	Coût Moe (suite avenant N°2)	787 660,40 €
	Actualisation Ing 01 (12/21-08/23)	52 458,18 €
Etudes annexes		
	CT (SOCOTEC)	22 690,00 €
	SPS (APAVE)	10 010,00 €
	Géomètre (Canel)	4 058,00 €
	Géotechnique (YPV)	32 167,00 €
	Annonces	1 000,00 €
	Actualisation Ing 01 (12/21-08/23)	46 570,05 €
Coût prévisionnel total Travaux + Moe + Etudes (HT)		5 842 870,13 €

M. le maire rappelle qu'en application des délibérations des 28 juillet 2022 et 30 mars 2023, cette opération a d'ores et déjà fait l'objet de demandes de subventions auprès de l'Europe au titre du Feder « Accompagner les territoires non urbains fragiles d'AURA » (arbitrages régionaux en cours), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de « La diversification touristique des stations » (arbitrages régionaux en cours) et du Département de la Haute-Savoie au titre « du soutien à l'investissement culturel » (subvention de 499.180 € notifiée à la commune de Morzine en décembre 2022).

Il précise toutefois que d'autres subventions peuvent être sollicitées pour cette opération, notamment :

- auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou au titre de l'aide aux musées de France,
- auprès de la Région au titre du développement d'outils numériques de valorisation et de médiation des patrimoines.

Aussi, compte tenu de ces subventions acquises ou envisagées et des évolutions du programme de l'opération, le plan de financement prévisionnel des 5.842.870,13 € HT correspondants est dorénavant le suivant :

Plan de financement Maison du Bourg		
Organisme	Dénomination	Montant attendu
Europe	FEDER : Accompagner les territoires non urbains fragiles d'AURA	200 000 €
Etat	DETR : 20 % + bonification Bois des Alpes +10 % ; (montant subventionnable plafonné à 1 M€)	300 000 €
	ou	ou
	DRAC : Aide aux musées de France (40 % des dépenses plafonnées à 30 K€ de subventions)	30 000 €
Région	Diversification touristique des stations (40 % des dépenses plafonnées à 400 K€ de subventions)	400 000 €
	Plan forêt-bois 2023-2027 (20% du lot bois local plafonné à 300 K€ de fourniture et pose)	60 000 €
	Développement d'outils numériques de valorisation et de médiation des patrimoines (40% maximum des dépenses plafonnées à 40 K€ de subventions)	40 000 €
Département	Soutien à l'investissement culturel	499 180 €
Commune de Morzine	Auto financement + prêt (hypothèse DETR et non pas DRAC)	4 343 690 €
	TVA (partiellement recouverte via FCTVA)	1 168 574 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré, à la majorité,
par 17 voix pour et 01 abstention (Patrick Béard),

VU la présentation du projet,

VALIDE le projet établi par le groupement de maîtrise d'œuvre AJC architectes, La Prod est dans le pré, FACEA, Acoustique Vivié & Associés et le budget prévisionnel actualisé présenté ci-dessus.

DECIDE de solliciter une aide financière auprès des différents partenaires susceptibles de l'apporter, notamment l'Europe, l'Etat français, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Savoie.

CHARGE M. le maire de mettre en application cette décision, étant précisé que les crédits en dépenses et en recettes, liés à cette opération, seront inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 18 décembre 2023.

Le secrétaire de séance,
Muffat Quentin.



Le maire de Morzine,
Fabien Trombert.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.
